

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 08 juin 2015 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, madame la conseillère Émilie Garneau et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Carmen Marquis était absente.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2015-06-01**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2015-06-02**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015**

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015 soit adopté tel que déposé et lu.

**2015-06-03**

### **Municipalité de Ristigouche – Demande d'appui pour la démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu-E-s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

**2015-06-04**

**Club de Golf des Pins – Demande d'aide financière**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 4000 \$ au Club de Golf des pins pour le traitement annuel contre les mouches.

**Dépôt du certificat suite à la journée d'enregistrement des demandes d'approbation référendaires pour les règlements URB-04 de lotissement et URB-05 de zonage.**

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le certificat de la journée d'enregistrement des demandes

d'approbation référendaire des règlements URB-04 de lotissement et URB-05 de zonage de la municipalité de Saint-Alban.

La procédure a eu lieu le jeudi 4 juin 2015 de 9h à 19h et un minimum de 121 signatures devaient être obtenues pour que le règlement ne soit pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Un total de 0 contribuable ont signé le registre pour demander une approbation référendaire;

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**2015-06-05**

**Mise aux normes de l'eau potable – Mandat à WSP**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que soit confié à WSP le mandat de définir la solution à retenir pour la mise aux normes de la station de production d'eau potable pour l'aqueduc du village, selon leur offre de service datée du 11 mai 2015 au montant de 9995 \$ + taxes

**2015-06-06**

**Évaluation du projet de lotissement au Lac Long – Mandat à Daniel Turgeon et associés Inc.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que le mandat d'évaluation du projet de lotissement au Lac Long soit confié à la firme Daniel Turgeon et associés Inc selon leur soumission au montant de 3200 \$ + taxes

**2015-06-07**

**Rang de la rivière Noire – Travaux d'enrochement**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'enrochement des fossés entre les numéros civiques 125 et 150 dans le rang de la Rivière Noire. Les travaux sont estimés à 10 000 \$.

**2015-06-08**

**Embauche des monitrices du camp de jour**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes à titre de monitrice pour le camp de jour 2015 :

- Mme Sabrina Paquin
- Mme Lydia Perron
- Mme Anabelle Bertrand
- Mme Anne-Sophie Petitclerc

**2015-06-09**

**Demande d'aide financière au Pacte Rural 2015**

Considérant que la Municipalité dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du Pacte Rural 2015;

Considérant que la Municipalité désire déposer une demande pour l'aménagement d'un terrain de mini-putt aux loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité dépose une demande au montant de 17 500 \$ pour l'aménagement d'un terrain de mini-putt dans le secteur des loisirs de la Municipalité de Saint-Alban;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tout document nécessaire ou utile aux présentes;

**2015-06-10**

**Demande d'aide financière - Programme nouveaux horizons pour les aînés 2015-2016.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu,

Que la Municipalité dépose une demande d'aide financière de 10 106.70\$ dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés », afin de réaliser le projet intitulé « Les aînés poursuivent leur engagement dans la communauté » qui a été mis sur pieds par le comité de la famille et des aînés.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Alban, tout document nécessaire ou utile aux présentes;

**2015-06-11**

**Demande d'aide financière au Pacte Rural 2015 – Appui à l'école du Goéland.**

Considérant que la Municipalité dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre du Pacte Rural 2015;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande la part de l'école du Goéland

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban approuve la demande de 6540 \$ présentée dans le cadre du Pacte Rural 2015 par l'école du Goéland.

**2015-06-12**

**Demande de dérogation mineure – M. Gilles Tessier**

Attendu que M. Gilles Tessier est propriétaire des lots 4 615 271 et 5 539 154 du Cadastre du Québec en bordure de la rivière Sainte-Anne;

Attendu que M. Gilles Tessier désire lotir un lot pour des fins de villégiature, mais qu'il n'est pas possible de respecter les normes en matière de protection des rives et du littoral de même qu'en matière de risque de mouvement de terrain tout en respectant les marges de recul règlementaire;

Attendu que M. Gilles Tessier désire donc obtenir une dérogation mineure visant à réduire la marge de recul avant à 5.5 pour permettre l'implantation d'un bâtiment;

Attendu que l'information sur la stabilité du talus fourni par le demandeur a été jugée insuffisante;

Attendu que la Municipalité ne souhaite pas promouvoir la construction résidentielle en bordure de la rivière Sainte-Anne;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban refuse la dérogation mineure demandée par M. Gilles Tessier pour les lots 4 615 271 et 5 539 154 du Cadastre du Québec.

**2015-06-13**

**Demande de dérogation mineure – Mme Isabelle Hudon**

Attendu que Mme Isabelle Hudon est propriétaire du lot 5 021 985 du Cadastre du Québec;

Attendu que Mme Isabelle Hudon désire obtenir une dérogation mineure pour l'implantation d'un cabanon à 3 mètre de la bande de protection riveraine plutôt qu'à 10 mètres tel que prescrit par le règlement;

Attendu que ce bâtiment est déjà installé de manière dérogatoire et n'a pas fait l'objet d'un permis;

Attendu qu'il aurait été possible d'implanter ce bâtiment complémentaire tout en respectant les marges prescrites;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban refuse la dérogation mineure demandée par Mme Isabelle Hudon sur le lot 5 021 985 du Cadastre du Québec.

**2015-06-14**

**Demande de dérogation mineure – Mme Michelle Richard**

Attendu que Mme Michelle Richard est propriétaire du lot 5 021 984 du Cadastre du Québec;

Attendu que Mme Michelle Richard a présenté une demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul avant à 4.5 mètres plutôt que le 7 mètre prescrit au règlement.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban refuse la dérogation mineure demandée par Mme Michelle Richard sur le lot 5 021 984 du Cadastre du Québec.

### **Bordereau de correspondance.**

Dépôt du bordereau de correspondance

### **Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.**

En date du 08 juin 2015, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 291 579.18 \$. Toujours en date du 08 juin 2015, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2015-06-15

### **Comptes à payer.**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
ACTION PLANS D'EAU - PLEIN AIR	5345	8 750.00 \$
JEUNESSOR PORTNEUF	5346	20.00 \$
LOUISE LAUZIERE	5347	132.11 \$
ST-AMANT, MARIO	5348	308.00 \$
ALAIN COTE, CONSULTANT	5349	2 674.55 \$
BEAULIEN, DENIS	5350	29.68 \$
BELANGER, REAL	5351	408.23 \$
PETITE CAISSE	5352	59.85 \$
CHAMPAGNE, MAURICE	5353	4 242.57 \$
CONEX	5354	33.79 \$
COOP ST-UBALDE	5355	567.75 \$
COURRIER DE PORTNEUF	5356	498.42 \$
DERY TELECOM	5357	49.43 \$
ANNULE	5358	0.00 \$
GILLES ARCAND	5359	86.60 \$
ENTREPRISES TREMA	5360	2 644.43 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5361	2 223.82 \$
GARAGE J.-P. NAUD&FILS	5362	393.91 \$
GENERATRICE DROMMOND	5363	379.71 \$
G.G. REFRIGERATION	5364	287.44 \$
GRAYMONT	5365	696.59 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5366	385.00 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	5367	690.83 \$
ALIMENTATION DUSABLON	5368	108.53 \$
MATERIAUX AUDET	5369	1 046.30 \$
MEUNERIE DYNAMIX	5370	253.50 \$
MINI-MIX ST-BASILE	5371	1 185.68 \$
PERRON, MARIO	5372	137.63 \$
POELES&FOYER PORTNEUF	5373	91.88 \$

PROTECTRON SE	5374	71.40 \$
REGIE REGIONALE	5375	4 947.06 \$
SERVICES MATREC	5376	643.86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	5377	210.07 \$
STANTEC	5378	3 915.86 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	5379	4 998.54 \$
STEPHANE MARCOTTE	5380	635.00 \$
TRAVAIL&LOISIRS	5381	262.05 \$
TREMBLAY, BOIS	5382	4 334.31 \$
TURCOTTE 1989	5383	386.32 \$

VOHL	5384	158.99 \$
WELSH&FILS	5385	241.12 \$
STANTEC	5386	5 380.28 \$
VINCENT L. DOSTIE	5387	239.37 \$
WM/L'AGENCE (SITE INTERNET)	5388	229.95 \$
LES AMBULANCES GUY DENIS	5389	135.50 \$
JOCELYNE LANOUE	5390	27.03 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	5391	54 354.00 \$
REVENU QUEBEC	5392	20.54 \$
MINISTRE DES FINANCES	5393	893.00 \$
<b>A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:</b>	DAS, Fédéral	1 686.89 \$
	DAS, Prov.	3 907.83 \$
	Télus	1 016.45 \$
	Télus mobilité	88.42 \$
	Hydro Québec	1 190.74 \$
	Visa	1.97 \$
	Eko	825.70 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>119 188.48 \$</b>

TREPANIER, DENISE	4928	502.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	4929	749.97 \$
BLOUIN, ETIENNE	4930	556.48 \$
MORISSETTE, YVON	4931	784.61 \$
CLOUTIER, ROGER	4932	587.91 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4933	460.75 \$
TREPANIER, DENISE	4934	500.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	4935	749.97 \$
MORISSETTE, YVON	4936	752.61 \$
CLOUTIER, ROGER	4937	587.91 \$
BLOUIN, ETIENNE	4938	556.48 \$
PAQUIN, SABRINA	4939	54.78 \$
TREPANIER, DENISE	4940	494.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	4941	749.97 \$
VINCENT L. DOSTIE	4942	749.97 \$
BLOUIN, ETIENNE	4943	556.48 \$
MORISSETTE, YVON	4944	784.61 \$
CLOUTIER, ROGER	4945	587.91 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4946	515.34 \$
TREPANIER, DENISE	4947	494.62 \$
VINCENT L. DOSTIE	4948	749.97 \$
BLOUIN, ETIENNE	4949	556.48 \$
MORISSETTE, YVON	4950	784.61 \$
CLOUTIER, ROGER	4951	587.91 \$
BLOUIN, ETIENNE	4952	581.28 \$
CARON, CHRISTIAN	4953	338.10 \$
NAUD, BERNARD	4954	852.54 \$

FALARDEAU, GAETAN	4955	338.10 \$
GARNEAU, EMILIE	4956	338.10 \$
BEAULIEU, DENIS	4957	338.10 \$
MARCOTTE, FRANCIS	4958	338.10 \$
MARQUIS, CARMEN	4959	338.10 \$
BERTRAND, MATHIEU	4960	35.80 \$
BRIERE, JACKY	4961	35.25 \$
GRONDINES, BENOIT	4962	35.80 \$
HAMELIN, FRANCOIS	4963	35.80 \$
HAMELIN, JEAN	4964	35.80 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	4965	35.80 \$
LAFRENIERE, JOVANY	4966	35.80 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	4967	35.80 \$
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	4968	35.80 \$
LEVESQUE, ANDRE	4969	35.80 \$
MARCOTTE, DORIS	4970	35.80 \$
PERRON, JACQUELIN	4971	35.80 \$
PERRON, MARIO	4972	105.59 \$
RICHARD, ALEXANDRE	4973	35.80 \$
TESSIER, PATRICK	4974	35.80 \$
<b>TOTAL:</b>		<b>18 525.86 \$</b>

**GRAND TOTAL: 137 714.34 \$**

### **Divers et questions**

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2015-06-16**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Denis Beaulieu  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h.

\_\_\_\_\_  
Bernard Naud  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »